



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
Lundi : 17h00 – 18h30
Mercredi : 13h30 – 18h30
Samedi : 09h30 – 11h30

Vendredi 12 avril 2024



Infos.....!

N° 221

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 06 avril 2024 à 09h30, salle de la mairie :

Présents : Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, ROUX Jean-Christophe, Mr MARTHE-LEUR Arnaud, Mme COLSON Bénédicte, Mr LIARD Philippe, Mme TAUPIN Elodie, Mme PEROTTI Marie.

Excusés :

• ROMEI Corinne, pouvoir à Monsieur DHENIN Florian, VIAL Stéphane, pouvoir à Madame PEROTTI Marie

Absent : Néant . **Secrétaire de séance :** Mme PEROTTI Marie.

1–Achat de jeux d'extérieur pour l'école maternelle :

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 14 mars 2024, le Conseil Municipal, sur proposition du maire, accepte à l'unanimité de ses membres, le devis établi par la société Challenger BP 402 26004 Valence, pour l'achat de jeux d'extérieur destinés à l'école maternelle comprenant :

- Un jeu « tunnel avec filet » : 2 430.00 € H.T.
- Un jeu « tapis volant » : 1 172.00 € H.T.
- Un jeu « pont de Tarzan » : 382.00 € H.T.

Pour un montant total de : 3984.00 € H.T., soit 4 780.00 € T.T.C.

Le maire précise que :

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 en section d'investissement,
- Cette somme H.T. fera l'objet d'une répartition entre les communes du RPI de Barbuise, conformément à la convention établie le 25 sept 2019.

2– Vidéo-projection dans les 3 classes de l'école :

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 14 mars 2024, le Conseil Municipal, sur proposition du maire, accepte à l'unanimité de ses membres, l'installation d'un système de vidéo-projection fixe et sans fil, dans les 3 classes du R.P.I. de Barbuise et de confier ces travaux à La SARL K.D.B. Troyes 11, rue du général De Gaulle, 10 000 Troyes pour un montant de 3 392.50 € H.T., soit 4 071.00 €, comprenant les frais d'installation et de mise en service.

Le maire précise que :

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 en section d'investissement à l'opération 2024-05,
- Cette somme H.T. fera l'objet d'une répartition entre les communes du RPI de Barbuise, conformément à la convention établie le 25 sept 2019.

3-Pose de volets à l'école maternelle :

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 14 mars 2024, le Conseil Municipal, sur proposition du maire, accepte à l'unanimité de ses membres, la pose de volets sur la façade sud de l'école maternelle afin d'améliorer le confort thermique de cette classe en période estivale.

Après consultation des devis présentés par le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte le devis présenté par l'entreprise Correia 29, route d'Esclavolles 10400 Périgny la Rose, qui se propose de réaliser la pose et la fourniture de 4 paires de volets PVC pour un montant de 3 276.48 € T.T.C.

Le maire précise que :

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024, en section d'investissement, opération 2024-06

4-Changeement de matériel informatique :

le Conseil Municipal, sur proposition du maire, accepte à l'unanimité de ses membres, le changement du poste informatique de Madame la Secrétaire de mairie devenu vétuste (installé en 2017), et décide à l'unanimité de ses membres de confier cette opération à la société JVS MAIRISTEM 7, espace Raymond Aron 51013 Chalons en champagne, pour un montant total de 2 989.20 € comprenant la fourniture du matériel, l'installation sur site, la protection anti-virus et la maintenance.

Les crédits nécessaires à ce changement de matériel seront inscrit pour :

- 2 641.20 € en section d'investissement, opération 2024-04.
- 348.00€ en section de fonctionnement.

5– Aménagement voirie devant l'école maternelle :

Le maire rappelle qu'il est nécessaire, pour la sécurité des jeunes élèves, des parents, du personnel et de l'ensemble des usagers, d'améliorer la sécurité du stationnement et de cheminements devant l'école maternelle notamment en :

- Améliorant, comme souhaité par les services du transport scolaire, le stationnement du bus devant l'école mater-

nelle,

- En créant un cheminement piétons en façade du bâtiment afin que parents et enfants ne soient pas contraints d'emprunter la chaussée de la départementale à cause des véhicules en stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de réaliser ces travaux et inscrit une somme de 12 000.00 € à l'opération 2024-03 de la section investissement « aménagement voirie » dans l'attente de devis.

6 - Achat tondeuse au-tractée :

Le maire rappelle que l'an passé, le Conseil Municipal avait déjà délibéré favorablement pour l'achat d'une tondeuse autotractée afin de remplacer la tondeuse actuelle, vétuste et devenue dangereuse à cause de la projection possible de cailloux au travers du carter. Le Maire précise que cet appareil est destiné à l'entretien des petites surfaces, nécessitant le ramassage de la tonte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de :

- De provisionner une somme de 1 500.00 € en section d'investissement à l'opération 2024-06 « achat tondeuse autotractée »,
- Mandate le maire pour négocier et réaliser cet achat.

7-Achat de chaises pour la salle polyvalente :

Le maire rappelle que :

- L'an passé, le Conseil Municipal avait déjà délibéré favorablement afin de remplacer une partie des chaises de la salle polyvalente.
- Que la salle n'étant pratiquement plus louée à cause de la restauration scolaire, cet achat fût différé,
- Que les travaux du restaurant seront bientôt achevés, malgré le retard pris à cause d'une entreprise défaillante
- Qu'en conséquence, il est devenu urgent de pourvoir au remplacement d'une cinquantaine de chaises en mauvais état.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité de ses membres, décide de provisionner une somme de 2 000.00 € sur l'opération 2024-08 « achat de chaises » en section d'investissement.

8 Vote du budget primitif 2024 :

Le maire rappelle que chaque membre du conseil municipal fut destinataire du projet de budget 2024.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce budget commenté par le maire et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité de ses membres le budget primitif 2024, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Libellé	Vote 2023	Réalisations	Vote 2024
11	Charges à caractère général	143 500,00	85 948,39	154 200,00
12	Charges de personnel	138 780,00	125 767,72	132 000,00
14	Atténuation de produits	6 301,00	6 284,00	7 000,00
65	Autres produits de gestion courante	53 850,00	48 350,00	53 550,00
Total dépenses du service		342 431,00	266 350,11	346 750,00
66	Charges financières	1 500,00	1 490,88	1 100,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	-	1 000,00
Total des dépenses réelles		344 431,00	267 840,99	348 850,00
23	Virement à la section d'investissement	118 299,50	-	23 820,00
42	Opérat. d'ordre de transfert entre sections	2 608,00	-	2 700,00
Total des prélèvements vers investissement		120 907,50	-	26 520,00
Total des dépenses de fonctionnement		465 338,50	267 840,99	375 370,00

Recettes de fonctionnement :

Chap.	Libellés	Vote 2023	Réalisations	Vote 2024
00002	Excédent de fonctionnement reporté	204 695,46	204 695,46	189 476,42
13	Atténuation de charges	1 500,00	775,92	724,08
70	Produits de gestion courante	42 300,00	44 889,93	55 200,00
73	Impôts locaux	187 497,00	193 822,51	205 184,00
74	Dotations subventions	83 625,00	89 778,83	84 679,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	19 078,30	14 000,00
Totaux gestion des services année N		324 922,00	348 345,49	359 787,08
76	Produits financiers	-	2,70	-
77	Produits d'exceptionnels	4 696,00	5 368,88	-
42	Opérations de transferts entre section	-	-	-
Totaux recettes sur exercice 2024		329 618,00	353 717,07	359 787,08
Totaux des recettes avec reprises des produits antérieurs		534 313,46	558 412,53	549 263,50

Vue consolidée de la section de fonctionnement 2024

	vote 2023	Réalisations 2023	Vote 2024
Dépenses de fonctionnement	470 134,50	274 004,99	375 370,00
Recettes de fonctionnement sur exercice	329 618,00	360 911,07	359 787,08
Recettes de fonctionnement avec reprise excédents	534 313,16	565 606,53	549 263,50
Résultat de l'exercice	- 140 516,50	86 906,08	- 15 582,92
Résultat global (pour 2024 : estimation)	64 178,66	291 601,54	173 893,50

Opérations d'investissement 2024: Dépenses et recettes:

20015 Plan local d'urbanisme		Prévisions		
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes	
202	Frais d'études	7 000,00	-	Opération reportée
Totaux		7 000,00	-	
2024-01 Eclairage public		Prévisions		
2E+05	Réseaux d'électrification	23 000,00		Opération Nouvelle Délib du 28/03/24
Totaux		23 000,00		
2021-09 Restauration scolaire		Prévisions		
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes	
2131	Construction bâtiment public	86 000,00		Opération reportée
2184	Mobilier	5 000,00		
2188	Equipement de cuisine	23 500,00		
13461	Subvention Etat DGF		30 590,00	
1322	Subvention Région Grand EST		9 715,16	
1323	Subvention Département 10		33 649,00	
1325-1	Fond de concours C.C. du Nogentais		50 260,00	
Totaux		114 500,00	124 214,16	
2024-02 Jeu école maternelle		Prévisions		
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	-	Opération Nouvelle Délib du 06/04/24
Totaux		5 000,00	-	
2024-03 Aménagement voirie maternelle		Prévisions		
Art	Libellé	Dépenses	Recettes	
2151	Aménagement stationnement car	12 000,00		Opération Nouvelle Délib du 06/04/24
Totaux		12 000,00		
2024-04 Matériel informatique		Prévisions		
Art	Libellé	Dépenses	Recettes	
2183	Matériel informatique	4 000,00	-	Opération Nouvelle Délib du 06/04/24
Totaux		4 000,00	-	
2024-03 Vidéo projection école		Prévisions		
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes	
2188	Matériel scolaire	4 100,00		Opération Nouvelle Délib du 06/04/24
Totaux		4 100,00		
2024-05 Volets école maternelle		Prévisions		
Art	Libellé	Dépenses	Recettes	
2135	Travaux sur bâtiment public	3 500,00		Opération Nouvelle Délib du 06/04/24
Totaux		3 500,00		
2023-06 Tondeuse auto-tractée		Prévisions		
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes	
2157	Immobilisation corporelles Autres	1 500,00	-	Opération Nouvelle Délib du 06/04/24
Totaux		1 500,00	-	
2024-07 Chaises salle polyvalente		Prévisions		
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes	
2184	Mobilier accueil public	2 000,00		Opération Nouvelle Délib du 06/04/24
Totaux		2 000,00		

Opérations d'investissement -RECAP		Prévisions	
		Dépenses	Recettes
Totaux		176 600,00	124 214,16

Dépenses non affectées aux opérations			
		Prévisions	
		Dépenses	Recettes
16	Emprunt dettes et assimilés		
1641	Emprunt en euros (salle polyvalente)	12 700,00	
O41	Opération patrimoniale		
		Dépenses	recettes
21321	Réintégration frais d'insertion	397,03	397,03
Totaux		397,03	397,03
Total des dépenses réelles 2024		Prévisions	
		Dépenses	
Totaux		189 697,03	
D001	Report Déficit année N-1	110 159,28	
Montant dépenses invest. 2024		299 856,31	

Voir état de la dette au 31 /12/2023

Frais de diffusion presse marché cantine (régularisation)

Voir affectation des résultats délib. Du 28/03/24

Recettes non affectées aux opérations		Prévisions	
10 Immobilisations corporelles			148 725,12
10222	FCTVA Année N-1		46 000,00
10223	Taxe d'aménagement		600,00
1068	Excédent de fonct. capitalisé		102 125,12

FCTVA sur dépenses investissement 2023

Total des recettes d'investissement. exercice 2023		Prévisions	
Récapitulatif			273 336,31
Recettes opérations d'ordre et de transfert		Prévisions	
21	Virement de la section de fonctionnement.		23 820,00
40	Opérations d'ordre de transfert		2 700,00
2804182	Réseau électrique		2 700,00
Total des opérations de transfert			26 520,00
Report excédent d'investissement		Prévisions	

Voir chap. 23 dépenses fonctionnement

Montant Total des recettes de la section d'investissement B.P. 2024		Prévisions	
			299 856,31
Vue consolidée de la section d'investissement		Dépenses	Recettes
Dépenses investissement année 2024		189 697,03	
Report déficit investissement N-1		110 159,28	
Montant total dépenses		299 856,31	
Recettes investissement année 2024			299 856,31
Report excédent investissement N-1			-
Montant total recettes			299 856,31

Section d'investissement votée en équilibre

Vue consolidée budget 2024 (fonctionnement + investissement)		Prévisions	
		Dépenses	Recettes
Dépenses investissement année 2024		189 697,03	
Report déficit investissement N-1		110 159,28	
Montant total dépenses		299 856,31	
Recettes investissement année 2024			299 856,31
Report excédent investissement N-1			-
Montant total recettes			299 856,31
Dépenses de fonctionnement		375 370,00	
Recettes de fonctionnement /exercice			359 787,08
Excédent au 31 décembre 2023			189 476,42
Recettes totales 2023			549 263,50
Dépenses totales sur exercices 2024		675 226,31	849 119,81
Disponibilité : fond de roulement / Excédent prévisionnel			173 893,50

09-Fongibilité des comptes

Le maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle nomenclature comptable M57 permet au maire en cas de

nécessité de réaliser des transferts de crédits entre chapitres, sauf pour le chapitre 12 « *Frais de personnel et assimilés* », dans la limite de 7,5 % des dépenses de fonctionnement et de 7.5% des dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres, le maire à effectuer des transferts de crédits de chapitres à chapitres si nécessaire.

10- Bilan des cessions et acquisitions immobilières 2023 :

Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2023, qui s'établit comme suit :

Acquisition : Néant

Cession : Vente d'un terrain de 580 m2 pris sur la parcelle communale G 754 à Mr BERTRAND Bertrand, rue des Saules à Soulaunoy, 10400 Barbuisse, conformément à la délibération du C.M. en date du 3 juillet 2021, au prix de 8.00 € du m2. Acte signé en l'étude de M^e PAGEOT, notaire à Anglure.

11-Devis pour le désherbage du cimetière et de la Grande Rue à Courtavant :

Le maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Depuis la nouvelle réglementation sur l'emploi des herbicides, l'entretien de certains espaces publics est de plus en plus difficile à réaliser,
- Que certains espaces sont depuis remis en herbe (allée du Mazot et du lavoir du Bout d'en Haut...)
- Le désherbage manuel, en plus de la pénibilité, prend un temps considérable,
- Que l'emploi des produits de bio-contrôle, seuls autorisés, nécessite des conditions d'applications optimales.
- Que depuis 2 ans, un seul agent technique assure l'entretien de l'ensemble de la commune,
- Que la recherche d'un agent à temps partiel, pour surcroît de travail (ménage et entretien des espaces verts), s'est soldée par un échec.

Le maire propose au Conseil Municipal, que pour cette année 2024,, un essai soit tenté avec un prestataire, il présente alors un devis établi par la société AIR SOL 156, faubourg Saint-Aignan, 51230 Fère-Champenoise qui se propose de réaliser le désherbage du cimetière, de l'extension et de l'ensemble de la Grande Rue à Courtavant en deux interventions pour un montant total de 4.300 H.T. soit 5 160 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité de ses membres.

12-Point sur le personnel :

Madame Valerie Laurent:

Le maire informe le Conseil Municipal que Madame Valérie LAURENT, occupant le poste d'ATSEM, auprès de l'école maternelle :

- Est déclarée inapte à toutes activités professionnelles par la médecine du travail en date du 17 octobre 2023.
- Que ses droits à maladie ordinaire seront épuisés en septembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, mandate le maire, pour qu'il saisisse le Conseil Médical du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'Aube afin d'engager une procédure de licenciement pour inaptitude.

Madame Orlane Salamaj :

Compte tenu de l'inaptitude de Madame Valerie Laurent, le Conseil Municipal mandate le maire pour établir un nouveau contrat de travail à Madame Salamaj Orlane prenant en compte ses nouveaux horaires.

13-Occupation du domaine public par des tiers:

Le maire rappelle le contexte à savoir que de nombreuses personnes installent ou souhaitent installer des jardinières, pots de fleurs ou autres mobiliers, sur le domaine public, devant leur propriété.

Le maire rappelle que :

- Le domaine public est inaliénable et que personne, à quel que titre que cela soit, ne peut s'en réserver l'usage exclusif. Il est le bien de tous, il peut donc être utilisé par tous pour la circulation et le stationnement dans le respect des règles en vigueur, notamment en respectant l'interdiction de stationner devant les entrées et sorties charretières (sorties de véhicules).
- Dans l'objectif de rendre nos hameaux plus attractifs, certaines installations destinées notamment au fleurissement sont possibles à condition d'être expressément autorisées par le maire ou ses représentants, garants de la conservation du domaine public et de la sécurité des usagers.

Le maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux de réfléchir à un projet de réglementation afin d'autoriser l'installation de jardinières, pots fleurs, plates bandes sur le domaines publics :

- Sans que ceux-ci gênent la circulation des véhicules y compris des véhicules agricoles,
- Respectent le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite,
- Ne présentent aucun danger pour les cyclistes et motocyclistes et d'une façon générale à l'ensemble des usagers,
- Soit parfaitement visibles de jour comme de nuit.

Le maire précise que cette réglementation future sera remise à chaque demandeur et que l'installation de pierres, poteaux et autres obstacles est à proscrire, il rappelle aussi que certains obstacles positionnés devant certains espaces verts de la commune sont sur le domaine privé de la commune et pas le domaine public (voir cadastre).

Le maire,



Alain Boyer